



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 12 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 07
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 05 juillet 2021
Date de publication : 19 juillet 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

21.12.07.58

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Durée d'amortissement de
l'Espace Pierre Talagrand

Secrétaire de séance

Mme Isabelle DELAINE

Rapporteur

M. Daniel GERMOND

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Mohamed MBITEL
M. Paul ROCHE à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Alexandre DOUZENEL
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER
M. Hervé PRAT à Mme Laetitia JARROT-MERMET
M. Nicolas GOMET à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.12.07.63) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.12.07.72-73-74) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.12.07.77-78-79)

Par délibération du 19 février 2018, la Ville de Dole s'est engagée à participer au financement de la construction de l'espace Talagrand, via le versement d'une subvention d'investissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, maître d'ouvrage de l'équipement.

Le montant de la participation financière de la Ville de Dole est fixé à 4,3M€.

La nomenclature M57 prévoit que ce type de cofinancement est amortissable dans la mesure où il ne vient pas enrichir le patrimoine de la collectivité ; et ce, même s'il se rapporte au financement d'un bien non amortissable, ce qui est le cas du bâtiment construit par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le plan d'amortissement, actuellement en vigueur à la Ville de Dole, prévoit une durée d'amortissement de 20 années pour ce type de dépenses.

Compte tenu du montant très important de cette participation financière, et de l'impact que son amortissement aurait sur les futurs budgets de la Ville (215K€/an sur une durée de 20 ans), il est proposé de porter cette durée à 40 ans.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20210712-DCM21120758-DE
Date de télétransmission : 15/07/2021
Date de réception préfecture : 15/07/2021

En effet, cette durée d'amortissement semble mieux corrélée à la durée de vie probable de cet équipement.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 9 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** une durée d'amortissement de 40 années pour la participation financière de la Ville de Dole à la construction de l'Espace Pierre TALAGRANd.

Fait à Dole, le 12 juillet 2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances